



François Bellot, chef de groupe au Sénat,
et Daniel Bacquelaine, chef de groupe à la Chambre

Bruxelles, le 09 décembre 2010

***Le MR aux côtés des Belges de l'étranger
Nous exigeons le respect de leurs droits !***

500 000 Belges vivent à l'étranger.

Malgré l'éloignement, la plupart d'entre eux souhaitent entretenir des liens étroits avec la Belgique. Beaucoup manifestent également un attachement particulier à leurs droits politiques.

Le MR souhaite **favoriser et développer ces liens**. Il estime que les Belges vivant à l'étranger doivent **pouvoir exercer pleinement leurs droits**, tout autant que les Belges résidant sur le territoire national. Or, actuellement, nos expatriés rencontrent les **pires difficultés administratives**, notamment pour obtenir certaines informations ou documents, ou même pour exprimer leur voix lors des élections fédérales. Ces lourdeurs occasionnent une déperdition d'énergie et un coût financier inutile. Rappelons en outre qu'ils sont privés de ce droit de vote pour les élections régionales, et même européennes lorsqu'ils résident dans un Etat hors de l'Union.

Pour remédier à cette situation, le MR a déposé plusieurs propositions de loi avec les objectifs suivants :

1. Instaurer l'**inscription automatique** sur les listes consulaires ou diplomatiques des électeurs belges résidant à l'étranger ;
2. Introduire le **vote par correspondance électronique**, comme nouveau mode de vote pour ces électeurs ;
3. Etendre le droit de vote des Belges de l'étranger aux **élections régionales d'une part et aux élections européennes pour ceux qui résident hors de l'Union d'autre part** ;
4. Développer les fonctionnalités du site « **mybelgium.be** » (**service public en ligne**), en créant une sorte de guichet unique réservé aux expatriés et mis en place par les ministères nationaux pour régler en direct toute une série de formalités administratives ne nécessitant pas une intervention consulaire et permettant la délivrance de documents urgents.
5. Désigner un **Ambassadeur chargé des Belges de l'étranger**, proposé par le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, avec résidence à Bruxelles, chargé d'assurer l'interface avec l'ensemble des autorités du pays; les Communautés et Régions pouvant chacune, si elle le souhaite, désigner un Délégué général chargé de la même préoccupation;

6. Renforcer les **liens entre les autorités belges et les** organisations représentatives des Belges de l'étranger, telle que l'Union Francophone des Belges à l'étranger (l'UFBE);
7. Donner un **meilleur accès à la double nationalité**. Les Belges ayant perdu leur nationalité et souhaitant la retrouver doivent pouvoir bénéficier d'une procédure appropriée et accélérée.
8. Prévoir un **statut fiscal et social des Belges de l'étranger** notamment par:
 - a) un renforcement du « statut du contribuable-assujetti » (l'impôt et les cotisations sociales devant être payés dans le même État), comme le ministre des Finances, Didier Reynders, l'a réglé dans un cas particulier, en supprimant le régime frontalier avec les Pays-Bas et l'Allemagne;
 - b) l'adoption d'un protocole fiscal de retour au pays, prévoyant les exonérations utiles au rapatriement des activités générées à l'étranger;
 - c) l'extension du dispositif de sécurité sociale.

François Bellot, chef de groupe au Sénat, et **Daniel Bacquelaine**, chef de groupe à la Chambre, sont déterminés à faire de ces textes une priorité au Parlement fédéral.

Denis Ducarme, Corinne de Permentier, Christine Defraigne et Richard Miller seront en première ligne en commission pour les défendre !

Nos expatriés méritent toute notre considération. La distance qui les sépare de notre pays ne doit pas être un obstacle au respect de leurs droits et préoccupations.